

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires. A PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refus... sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS : Chez M. HAVAS-LATITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 Mars 1878.

Chronique générale.

Versailles, 23 mars.

Après divers dépôts de rapports et projets, l'ordre du jour appelle au Sénat la discussion du budget des cultes.

M. Chesnelong prononce au milieu des applaudissements de la droite un magnifique discours.

L'orateur signale les réductions regrettables opérées sur le crédit du budget des cultes et s'élève contre une disposition législative qui est une atteinte aux droits de l'Eglise, dont il rappelle les bienfaits dans un langage plein de foi et de patriotisme.

Le clergé uni au Saint-Père dans ses vertus et dans son infailibilité est dévoué à la France. On le trouve toujours où tombent les martyrs, jamais dans les insurrections, ces crimes contre la patrie.

M. Chesnelong établit que l'Eglise n'a point lutté pour la domination, mais pour le droit, comme le faisait encore récemment le saint pontife qui vient de mourir et qui a déployé tant de fermeté et de douceur.

Si par cléricisme on entend le dévouement à la patrie et à la religion, en dépit de toutes les impopularités, nous sommes des cléricaux, dit M. Chesnelong, et nous nous en faisons honneur.

L'orateur repousse les prétentions des adversaires qui voudraient peser sur les consciences catholiques en attribuant des conséquences oppressives à la Déclaration de 1682.

Il démontre que la loi de 1834 n'était dirigée que contre les associations politiques dangereuses, et qu'aucune loi ne prohibe l'existence en fait de congrégations religieuses non autorisées. Le droit de la charité, du sacrifice, est inscrit dans les consciences.

M. Chesnelong fait justice des déclamations par lesquelles on représente les catholiques comme voulant renverser la société moderne sous le coup de toutes menaces.

Il supplie le gouvernement de prendre garde à la voie dangereuse dans laquelle on veut l'entraîner. Il rappelle que M. le président du conseil a défendu, en 1876, le budget des cultes, et il ne doute pas qu'il ne sache défendre la religion.

Mais il regrette que le gouvernement ait paru céder aux préjugés étroits qui se sont manifestés dans certains discours.

Il s'étonne que le ministre des cultes n'ait pas protesté contre les attaques dont l'épiscopat a été l'objet et ait engagé sa responsabilité contre la liberté religieuse et les libertés de l'enseignement.

Les catholiques aiment les lois, mais il ne faut pas se heurter à la conscience nationale dans ce pays dont toute la vie est faite de sang chrétien.

Des applaudissements prolongés ont souligné les principaux passages et la fin du discours de M. Chesnelong.

Les chapitres 4 à 15 inclusivement du budget des cultes sont successivement adoptés.

Sur le chapitre 6 (bourses des séminaires) M. de Lorgeril, après les observations présentées par M. Chesnelong, renonce à la parole.

M. de Belcastel demande une augmentation de 120,000 fr. pour les séminaires de France et de 20,000 fr. pour ceux de l'Algérie, et développe son amendement en des termes pleins d'une religieuse et patriotique éloquence.

M. Varroy, rapporteur, combat l'amendement, qui est adopté par 137 voix contre 127, sur 264 votants.

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le ministre des finances à consentir des abonnements à prix réduits en matière de correspondance télégraphique.

La Chambre, samedi, est enfin revenue à

sa besogne favorite, l'invalidation des conservateurs.

Deux députés élus récemment, M. Armez à Saint-Brieuc et M. de Janzé à Loudéac, ont été naturellement validés sans discussion, ils appartiennent à la gauche; puis la majorité radicale et républicaine, qui a déjà sacrifié trente-neuf députés conservateurs, s'est donné le plaisir d'abattre une quarantième victime, M. Maréchal, de Périgueux.

M. Maréchal avait bien été élu par une majorité de 4,400 voix. Bagatelle! Son seul crime électoral était d'avoir été candidat officiel et d'avoir reçu le maréchal de MacMahon lors de sa visite dans le Périgord. N'importe! M. Maréchal est impitoyablement exécuté.

Par contre, la Chambre a validé M. Faure.

M. Faure est ce républicain, maire de Châlons-sur-Marne, élu à l'aide de fraudes électorales reconnues et dont les tribunaux ont condamné les auteurs. — M. Faure n'a triomphé qu'à une majorité infime; dix voix déplacées changeaient le résultat du vote: or, M. Faure étant maire de Châlons-sur-Marne, on a faussé les listes électorales de Châlons-sur-Marne; on a fait voter trois morts, neuf personnes absentes le jour du vote, etc., etc. On a refusé de communiquer au sous-préfet le procès-verbal des élections, trois conseillers municipaux ont été condamnés par les tribunaux pour addition frauduleuse de bulletins, etc., etc.

Qu'importe tout cela! M. Faure est-il de la droite? Oh! s'il en est ainsi, on va l'expulser honteusement, ignominieusement.

Non! M. Faure est républicain, M. Faure siégera à gauche, ce sera toujours un de plus... et la majorité pardonne, et M. Faure est sacré député de Châlons-sur-Marne.

Pas de réflexions, tout commentaire serait inutile. — Nous savions déjà que la Chambre avait deux sortes de justice, nous saurons désormais qu'elle a aussi deux sortes de morale. — Edgard GRANGE. (Journal de Maine-et-Loire.)

Que de bruit soulevé par les feuilles radicales autour d'un petit fait bien simple, bien honnête, et dont on a voulu faire un gros événement! Ecoutez les révolutionnaires de tous les degrés, depuis le citoyen Girardin, sénateur de l'empire, jusqu'au chocolatier Ménier, sans oublier le citoyen Lockroy; ils s'écrient tous en chœur: Que va devenir la discipline? Ou allons-nous, grands Dieux! si une partie de la jeune génération militaire met son épée au service du pape, trahit la République, et se livre à des démonstrations cléricales? C'en est fait de la France! voilons-nous la face! Abominations des abominations!

Le citoyen Madier-Montjau, l'orateur austère de la montagne, a préparé, dit-on, lui-même les foudres de son éloquence sonore contre les futurs officiers de l'armée française. Beaucoup de bruit pour rien. Les républicains le savent bien, mais ils savent encore mieux que l'occasion fait le larron. Quel bonheur de se livrer à des déclamations furibondes pour arriver à prouver cet axiome, que la liberté tant prônée ne doit exister que pour les républicains seuls.

Les élèves de Saint-Cyr, auteurs signataires de l'adresse à Léon XIII, ont pu commettre une faute contre la discipline militaire; c'est l'affaire du commandant de l'Ecole et du ministre de la guerre, et non des journaux ou de la Chambre. Mais, après cette concession faite à la vérité, qu'est-ce que les républicains peuvent reprocher aux élèves de Saint-Cyr qui manifestent pour le Pape? N'ont-ils pas trouvé naturel, légitime et fort louable que les élèves de Polytechnique, de la Centrale, etc., aillent porter des couronnes sur la tombe de M. Thiers? S'il y a une différence, elle est certainement en faveur des élèves de Saint-Cyr, qui, eux, n'ont pas défilé pompeusement dans les rues, en cortège tapageur et provoquant.

Le bruit court que M. le général Borel est fort mécontent des exigences de la gauche à propos de l'affaire du major Labordère.

6

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

IL FAUT PARDONNER.

III.

L'ULTIMATUM.

(Suite.)

La jeune femme, vaincue par les sages conseils et les tendres exhortations, s'engagea à aller demeurer aux Charmeaux, mais seulement la veille du jour fixé pour le retour du colonel.

— Ce sera trop tard, lui dit son père. Il faut que tu sois un peu déshabituée de la vie avec nous, avant de l'accoutumer à vivre avec lui. Dès demain Léon t'emmènera chez son père, et nous, nous irons passer quelques jours à Paris.

— Quelques jours! répéta Louise avec effroi et comme si, ses parents absents, tout allait lui manquer.

— Peut-être quelques mois, continua M. Vandière, jugeant qu'il valait mieux porter un

coup décisif que de faire subir à sa fille le supplice des blessures répétées.

Louise eut aussitôt le pressentiment de la vérité. Elle jeta les yeux sur Léon; le regard douteux qu'il lui adressa confirma la crainte qui l'avait saisie.

— Ah! dit-elle, c'est un adieu; je ne dois plus vous revoir.

Ces dernières paroles s'éteignirent dans un sanglot.

Cependant ses larmes ne purent couler. Elles s'étouffaient, et la suffocation détermina une crise nerveuse.

L'ardente fièvre, qui se déclara ensuite et qui se prolongea même dans la nuit suivante, mit à néant les projets de déménagement et de départ.

Léon au désespoir, mais convaincu que son père serait le premier à maudire son inflexibilité, s'il était informé du malheur qu'il pouvait causer, résolut de lui tout apprendre.

Il ne doutait pas qu'après cette lettre le colonel ne vint de lui-même demander à M. Vandière l'oubli du passé.

En même temps que Léon, veillant au chevet de sa femme, tentait de fléchir M. Morin, le père de Louise, qui comprenait bien que cette déplorable scène de séparation ne pourrait se renouveler sans danger pour sa fille, écrivait aussi au colonel.

Prudemment soigneux de la susceptibilité de

son irritable voisin, il ne récriminait pas; au contraire, il accusait sa propre vivacité et offrait généreusement des excuses en échange d'une franche réconciliation, qui assurait au jeune ménage la tendresse assidue de deux familles unies.

Si la lettre du beau-père et celle de son genre ne partaient pas le jour même où elles furent écrites, c'est qu'une effrayante série d'accidents aggravés singulièrement l'état de la jeune malade.

L'esprit et le cœur de ceux qui lui donnaient leurs soins furent complètement absorbés par une seule préoccupation, active autant que tourmentée.

L'inquiétude se répandit du dedans au dehors, et ces mots: — La vie de Louise est en danger, — devinrent un cri d'alarme pour le pays.

Bien que la discussion du colonel avec M. Vandière fût demeurée sans témoins, l'instinct public ne s'était point trompé à propos du départ soudain du maître des Charmeaux.

— Il y a brouille entre les deux beaux-pères, disait-on; c'est-à-dire rupture éternelle pour les deux familles, car le colonel ne pardonne jamais.

Bien qu'on ignorât aussi l'ordre formel que M. Morin avait adressé à son fils en partant, ce même instinct clairvoyant faisait accuser le colonel du malheur qui menaçait la maison Vandière, et sans que personne eût une preuve à l'appui de son dire, chacun disait: — Rien de tout cela ne serait arrivé s'il avait su

pardonner.

De tous ceux que soulevait contre le colonel cette impitoyable rigueur, le bonhomme Matthieu était le moins jaseur, mais aussi le plus indigné.

A sa part d'intérêt général pour la jeune malade venait se joindre son inquiétude sur le sort de son filleul.

Qu'était-il devenu depuis que la sévérité du maître avait confirmé l'arrêt de la gouvernante?

Jean le Perdu, en quittant les Charmeaux, n'avait pas été se présenter à l'hospice: voilà tout ce que savait le vieux garde.

Il ne doutait pas que si l'enfant eût trouvé à se placer quelque part, il ne l'eût, cette fois comme les autres, renseigné, par une lettre, sur sa nouvelle condition.

Enfin cette lettre arriva; elle était datée de la prison d'Orléans.

Comment Jean le Perdu se trouvait-il là?

Quelques fragments de sa lettre vont nous le dire:

« D'abord, je n'ai rien à me reprocher qu'un peu trop de confiance dans un inconnu. Le colonel avait eu raison de défendre l'entrée des Charmeaux à l'homme que j'ai hébergé, malgré ses ordres; mais le colonel a eu tort de me renvoyer, car alors je n'aurais pas été exposé à rencontrer cet homme sur ma route et à me lier davantage avec lui, ne

On écrit de Versailles, le 23 mars :

« Vive émotion ici à propos des dernières nouvelles d'Orient.

» La Russie se plaint vivement de l'attitude de la France.

» Nous tenons d'un des hauts dignitaires de l'ambassade de Russie que le grand-duc, qui se fait un plaisir de venir à l'Exposition, renonce momentanément à son projet.

» D'autre part, la note du *Journal de Saint-Petersbourg* est l'objet des commentaires les plus alarmants. On remarque beaucoup les affirmations de ce journal dont les relations officieuses avec le gouvernement russe sont connues. »

A ce propos, un télégramme de l'Agence russe contient la note significative suivante :

« Les journaux de Saint-Petersbourg publient les avis du bureau de recrutement rappelant les lois pour l'inscription de la milice. »

## AFFAIRES D'ORIENT.

On avait cru d'abord que, dans le traité de San-Stefano, l'Europe avait été complètement évincée : il n'en est pas tout-à-fait ainsi. D'après le texte authentique de ce traité, que les journaux viennent de publier, la Russie a réservé un rôle aux cabinets étrangers. L'Autriche sera appelée à se prononcer sur la question des frontières du Monténégro, et les puissances européennes auront à donner leur assentiment au choix du prince futur de Bulgarie et pourront se faire représenter par des commissaires pour l'organisation de la province.

Ce rôle réservé aux puissances nous paraît illusoire.

L'Autriche pourra bien discuter les frontières nouvelles du Monténégro et la Russie lui fera encore sans doute d'autres concessions pour ne pas s'en faire une ennemie ; mais que vaut franchement ce contrôle nominal accordé aux puissances dans l'organisation de la Bulgarie ?

Il ne s'agit pas encore d'organiser cette province et de lui choisir un souverain : il faut auparavant reconnaître ce nouvel Etat, et nous doutons que les puissances y soient disposées. La Russie, du reste, dans son traité, ne parle pas de leur sanction à cet égard, et elle en détermine les frontières sans les appeler à les réviser. En sanctionnant le choix du prince et en concourant à organiser l'administration, les puissances reconnaîtraient donc implicitement l'œuvre de la Russie, et joueraient un rôle, sinon ridicule, du moins subalterne. La Russie ne les invite en somme qu'à approuver le traité et non à le discuter. Tout l'ancien droit créé en Orient par l'Europe est détruit par la Russie et remplacé par le sien propre. Tel est en réalité le vrai sens du traité de San-Stefano.

L'Autriche, soit qu'elle ait reçu des promesses de compensations, soit qu'elle se résigne faute de mieux, semble ne soulever pour le moment aucune difficulté ; elle fait

croisant pas qu'il pouvait m'arriver du mal par la faute de celui à qui j'avais fait du bien.

» Les deux écus de cent sous de mon maître ont aussi été une des causes de ma perte. Si je n'avais pas eu d'argent à moi, le mauvais homme ne m'aurait pas monté la tête avec des idées de commerce que je croyais bonnes sans les comprendre parce qu'elles devaient nous rapporter beaucoup.

» Comment n'aurais-je pas été ébloui quand, pour mes dix francs que je lui avais confiés, je l'ai vu revenir, un soir, avec plus que sa charge de marchandises, dans le cabaret où je l'attendais.

» Depuis deux mois, nous parcourions les villages, et nos affaires allaient au mieux, quand j'ai appris que mon associé avait été arrêté. On m'a conseillé de me sauver, pour m'éviter de partager son sort ; cela m'était facile, mais j'ai trouvé le conseil mauvais ; comme je voulais savoir au juste quel commerce nous faisons, j'ai été de moi-même me livrer, afin d'apprendre ce que j'ignorais.

» Je le sais à présent. L'autre a pour quinze ans de travaux ; moi, je ne suis pas tout à fait acquitté. Mais ce n'est pas pour vol au moins, c'est seulement pour cause de vagabondage qu'on doit me garder pendant trois ans dans une maison de correction. Ah ! si le colonel m'avait pardonné ! »

Quand le bonhomme Matthieu se fut un peu

même des efforts à Londres pour amener une conciliation. L'*Abend Post* va jusqu'à soutenir « que la communication du traité aux puissances équivalait à la présentation de ce document au Congrès. »

Nous concédons bien que la Russie a fait connaître officiellement son traité à l'Europe. Mais à quoi sert cette communication si l'Europe ne doit se réunir que pour y acquiescer et si elle ne peut pas en discuter et en modifier quelques dispositions ?

Le *Journal de Saint-Petersbourg* vient de publier un article violent contre la Grande-Bretagne, dans lequel il affecte de limiter ses intérêts à l'Egypte et au canal de Suez, et de considérer toute intervention ailleurs comme une « satisfaction d'amour-propre, » comme un désir « d'humilier la Russie. » Cet article se termine par cette conclusion menaçante : « L'Angleterre devra sortir des Détroits sur la sommation de l'Europe, — ou bien la paix du monde sera à la merci de l'Angleterre, suivant la réponse qui sera faite à cette question. »

Il serait facile de répliquer à la feuille russe que la paix du monde a bien été à la merci de la Russie, comme elle peut être demain à la merci de l'Allemagne, — et que le cabinet de Londres a bien les mêmes droits d'intervenir en Orient, si ses intérêts sont menacés, que le cabinet de Saint-Petersbourg les avait lui-même.

Mais nous ne citons pas ce journal pour discuter son article ; nous voulons seulement constater que le dissentiment des deux puissances s'accroît de plus en plus ; — et que, par suite, le Congrès court la chance de ne pas se réunir.

On prétend que M. de Bismark désire le Congrès, dont il doit avoir la présidence. Si ce bruit est vrai, si M. de Bismark désire une solution pacifique, — ce que nous n'affirmons pas, — c'est à Saint-Petersbourg que la diplomatie allemande doit agir. Le grand-chancelier, n'a qu'à expliquer au prince Gortschakoff que toute modification au droit européen en Orient doit être consentie par les puissances ; et le prince Gortschakoff, à ses instances, accédera peut-être à la demande si raisonnable de l'Angleterre. Nous ne croyons pas, si l'Allemagne le veut, qu'il soit impossible d'obtenir cette concession de la Russie. C'est le meilleur moyen, pour le prince de Bismark, de témoigner à l'Europe la sincérité de son désir pour une solution pacifique.

Ce que l'Angleterre a toujours demandé, ce n'est pas seulement la production du traité, c'est sa mise en discussion au sein du Congrès et la reconnaissance du droit de l'Europe à le modifier.

Or, cette prétention reste entière, et nous ne pensons pas que la lecture des préliminaires de paix puisse changer la résolution du Foreign-Office. L'Angleterre renoncera pour l'avenir à toute influence en Orient, c'est-à-dire à tous ses intérêts, si elle acceptait tel quel le traité de San-Stefano.

Elle est en ce moment cruellement blessée par l'amointrissement de sa puissance et de son rôle dans les affaires orientales ; — elle

remis de la commotion causée en lui par cette déplorable lettre, il se dit intérieurement :

— Pauvre Jean le Perdu ! c'est à présent surtout qu'il mérite son nom ; et cela parce que notre maître n'a jamais su accorder un pardon. A compter du jour d'aujourd'hui, présent comme absent, le maître ne me fera plus peur, et je réglerai, avec lui, ma conduite sur la sienne. Prenez garde, colonel Morin ! vous n'avez pas pardonné la faute de mon filleul, à mon tour je ne vous pardonne pas son malheur.

(A suivre.)

## APPEL AUX POETES.

Le vingtième Concours poétique, ouvert en France, le 15 février 1878, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le Programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — (Affranchir.)

le serait bien plus encore si la Russie donnait suite au projet que lui prête le *Journal de Saint-Petersbourg*, de demander l'éloignement de la flotte de la mer de Marmara. Cette blessure pourrait amener un conflit immédiat, et l'Europe assisterait à une guerre nouvelle au lieu de siéger dans un Congrès.

Nous ne sommes pas seuls à manifester des inquiétudes ; nous voyons que toute la presse étrangère les partage et considère la situation comme très-grave. Le conflit anglo-russe est dans une phase aiguë qui ne peut prendre fin que par des concessions de Saint-Petersbourg. Or, ces concessions, nous ne les espérons guère, à en juger par le langage des journaux russes. Le comte Andrassy annonçait déjà hier que le Congrès, attendu pour les derniers jours de mars, était retardé et qu'il était « impossible pour le moment » de décider le jour de sa réunion.

Ce retard est-il l'avant-coureur de son avortement ? Nous prépare-t-il à la nouvelle d'une rupture prochaine des négociations ? — Nous ne l'affirmons pas, mais nous avons lieu sérieusement de le craindre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Le *Pré aux Clercs* a été joué hier soir à Saumur devant une salle comble. Le succès de la représentation a été partagé entre les interprètes de l'œuvre et les artistes de l'orchestre, dont les solos, habilement exécutés, ont été vivement applaudis.

Dans le cours de la soirée, trois énormes bouquets ont été offerts à M<sup>lle</sup> Hasselemans, l'excellente première chanteuse. M<sup>lle</sup> Rita Lelong et M<sup>lle</sup> Lévy-Brun en ont reçu un également. Ce genre d'ovation est assez rare sur notre scène pour que nous croyions devoir le signaler.

### Chemins de fer d'Orléans et de la Vendée.

A l'occasion de la cavalcade de bienfaisance qui aura lieu à Saumur dimanche prochain 31 mars, une réduction de 40 0/0 aura lieu, sur la ligne d'Orléans, à toutes les gares et stations depuis Angers jusqu'à Tours, et, sur la ligne de la Vendée, à partir de Chinon, Loudun, Bressuire, et de toutes les gares intermédiaires situées entre ces villes et Saumur.

### SOIRÉE DE M. ALEXANDRE CONUS.

M. Alexandre Conus a donné dimanche soir la séance de physique amusante à laquelle il avait convié la société saumuroise.

La réunion n'a pas sans doute été nombreuse ; mais, du moins, les spectateurs ont été agréablement charmés. On rencontre rarement de physicien se mettant à la portée de ses spectateurs avec autant de bonne grâce et aussi avec autant de générosité. Il n'est pas de dame, croyons-nous, qui n'ait emporté, avant-hier, quelques souvenirs de cette charmante soirée, souvenirs qui rappelleront le passage de M. Alexandre Conus à Saumur. Les messieurs aussi n'ont point été négligés : M. Conus leur a servi, de sa bouteille enchantée, les liqueurs les plus succulentes et les plus multipliées.

Nous nous laisserions volontiers aller à raconter les merveilleux tours de ce prestidigitateur, mais il nous faudrait beaucoup de temps et d'espace ; on ne peut dire, en peu de mots, avec quelle dextérité cet enfant de Conus exécute les substitutions les plus surprenantes et les plus ébouriffantes ; encore moins entreprendrions-nous de les rappeler toutes. Si, par notre empêtement dans le domaine de la science secrète, nous indisposions contre nous l'esprit malin qui préside à sa baguette magique, il pourrait nous en cuire. Laissons donc M. Conus dans cette sphère mystérieuse où le vulgaire ne peut pénétrer, et félicitons le chanteur comique qui a su égayer si joliment la soirée. Sous ce rapport, il a encore été chaleureusement applaudi par un auditoire des plus sympathiques.

Comme intermède, la *Lyre Saumuroise* s'est fait entendre à trois reprises différentes. C'était une occasion pour cette société musicale, qui vient de se reconstituer sur de nouvelles bases, de se produire en public. Cet essai a été couronné de succès : les exécuteurs ont répondu à l'attente générale ; leurs

morceaux ont été bissés et les braves ne leur ont pas fait défaut.

### CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Dimanche, pour compléter la journée, ont eu lieu les courses à obstacles, dont le but était de conquérir la coupe, objet d'art exposé aux yeux du public. Vingt concurrents sont entrés dans la lice ; mais la barre ayant été élevée de dix ou quinze centimètres, vaincre ; aussi a-t-elle été un écueil pour la plupart des concurrents, qui, encore cette fois, ont rivalisé de talent et d'énergie. *Pomme-d'Api*, qui avait déjà tant brillé sous son habile cavalier dans les précédentes courses, est sortie victorieuse de la lutte et a valu à M. de Cahouet, lieutenant-écuyer à Saumur, des applaudissements mérités. Le second prix, aussi, a été brillamment acquis par *La Cigale*, très-bien montée par M. le vicomte d'Olliamson, officier à Saumur.

Le public, qui était très-nombreux, malgré le froid et les giboulées, dont nous avions heureusement été préservés les jours précédents, s'est retiré très-satisfait, se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

(Espérance du Peuple.)

En vertu d'une décision du ministre de la guerre, il doit être accordé à l'occasion des fêtes de Pâques, cette année, comme les précédentes, aux engagés conditionnels qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite, des permissions de 6 jours, pour en jouir dans leur famille.

Deux concours seront ouverts le 4<sup>er</sup> août prochain, à Toulouse et à Angers, pour des places d'attachés à la chancellerie et d'attachés de 1<sup>re</sup> classe aux parquets.

### ILS N'AIMENT PAS LA PIQUETTE !

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Très-instructive la lecture de la séance de jeudi à la Chambre des députés. On y a vu s'épanouir, dans tout son lustre, la fausse sincérité des déclamations philanthropiques et démocratiques de M. D. Wilson, député de Loches.

» Un député était monté à la tribune pour demander que la boisson dite piquette fût dispensée des droits de circulation. La piquette est la boisson des pauvres gens, et, à ce titre, mérite beaucoup de considération. Il est évident, en effet, que l'application des droits de circulation à la piquette équivalait à une prohibition de transport. La valeur véritable de la piquette est trop faible pour supporter une augmentation aussi lourde que l'est le montant des droits de circulation.

» Les « naïfs » Tourangeaux, Chinois et Lochois, qui boivent de la piquette, et auxquels M. D. Wilson a promis qu'ils n'en boiraient plus, doivent être satisfaits. Ils n'en pourront plus boire, car leur député est monté à la tribune pour s'opposer à la suppression des droits qui la grèvent. La Chambre a donné raison à M. Wilson et frappé la piquette, la boisson des pauvres, par 215 voix contre 160 !

» Un pareil fait se passe de commentaires ; mais ce qui mérite attention, c'est assurément la raison donnée par M. Wilson contre le dégrèvement de la piquette. Il a prétendu qu'il était impossible de distinguer la piquette du vin léger. Voyons, est-ce sérieux ? M. D. Wilson n'a sans doute jamais bu que du Corton ou du Château-Lafite, et il éprouve pour la piquette un aristocratique dégoût. Cela se comprend. Cependant, s'il aime à s'instruire, qu'il goûte, un matin, la modeste piquette du pauvre, et il verra, séance tenante, qu'aucune confusion n'est possible entre une boisson et du vin.

» La Chambre, et M. Wilson en particulier, nous semblent lancés dans une voie fatale, et contraire au pays. Au lieu de faire une guerre misérable à la piquette, ne serait-il pas mille fois préférable d'aborder enfin le long et grandement la question de la réforme de l'impôt sur les boissons ? Est-il juste que les vins de Genillé ou de Fougères paient des droits aussi lourds que les grands crus de Meudon ou de Bourgogne ? L'établissement de droits proportionnels à la valeur des vins n'a-t-il pas été cent fois demandé, et ne serait-il pas temps enfin d'étudier une question capitale pour l'avenir de la viticulture française ?

Il est vrai que, pour traiter de grandes questions, il faut des hommes de haute valeur, et chacun sait que, pour notre malheur, jamais Assemblée n'a été aussi pauvre en intelligence que la Chambre actuelle des députés.

#### VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Proposition de M. Gasté établissant la liberté des cabarets, votée par 334 voix contre 57.

M. M. Benoist et Janvier de la Motte ont voté pour.  
Nos autres députés se sont abstenus.

Le Journal officiel a promulgué la loi concernant la taxe télégraphique pour tout le territoire français, qui est fixée comme suit :

Quelle que soit la destination, il sera perçu cinq centimes (0 fr. 05) par mot, sans que le prix de la dépêche puisse être moindre de cinquante centimes (0 fr. 50).

Cette disposition recevra son exécution au plus tard quatre mois après la promulgation de la présente loi.

#### ANGERS.

Un déplorable accident est arrivé hier, à une heure moins un quart, à la caserne de la Visitation d'Angers.

Un piquet de soldats du 77<sup>e</sup> de ligne faisait dans la cour de la caserne le tir à blanc. Par mégarde, un engagé conditionnel, au lieu de mettre dans le canon de son arme un *dui vide*, mit une cartouche, et visa dans un mur, près duquel se trouvaient des ouvriers maçons. Le coup partit et alla frapper le nommé Félix Chardon, manœuvre, âgé de 46 ans, à quelques centimètres au-dessous de l'oreille gauche. La balle, après avoir fracassé la mâchoire, sortit par la bouche.

M. le docteur Dezanneau, aussitôt appelé, prodigua à la victime de l'accident des soins malheureusement inutiles. Chardon expira un quart d'heure après.

Inutile de dire l'horrible émotion causée par cet événement.

#### CHEMINS DE FER D'INDRE-ET-LOIRE.

Nous détachons de l'exposé des motifs du projet de loi déclarant l'utilité publique de divers chemins de fer, la partie concernant ceux de Port-de-Piles à Port-Boulet par Chinon, avec embranchement pour desservir le camp du Ruchard, et de Port-de-Piles à Preuilly.

Ce projet a été voté par la Chambre des députés et sera certainement adopté par le Sénat.

Port-de-Piles à Port-Boulet par Chinon, avec embranchement pour desservir le camp du Ruchard, et de Port-de-Piles à Preuilly.

La première de ces lignes se détache de celle de Paris à Bordeaux à 2,448 mètres avant la station de Port-de-Piles, et suit la rive droite de la Vienne jusqu'au bourg de Crouzilles, en se développant au pied des coteaux et en desservant Pouzay et Trogues; après Crouzilles, elle franchit la Vienne en amont de l'île-Bouchard, se tient ensuite sur la rive gauche et se raccorde avec le chemin de fer de Bressuire à Tours, à 3,375 mètres 54 centimètres avant la gare de Chinon.

Après avoir emprunté cette ligne jusqu'à la sortie de Chinon, elle se dirige vers Avon, traverse la Loire sur le pont construit par le département pour le passage de la route départementale n° 41, et atteint la ligne de Tours à Nantes à 317 mètres 28 centimètres de l'axe du bâtiment de la station de Port-Boulet.

La longueur totale de Port-de-Piles à Port-Boulet sera de 53,232 mètres; si l'on en retranche, d'une part, 5,708 mètres empruntés aux lignes de Tours à Bordeaux, de Bressuire à Tours et de Tours à Nantes, et, d'autre part, 4,886 mètres, formés du pont sur la Loire construit à Port-Boulet par le département, et de la levée-deversoir qui l'accompagne, on aura à construire pour l'infrastructure 45,638 m. et pour superstructure 47,524.

La dépense est évaluée :  
pour l'infrastructure, à 3,020,000 fr.  
et la superstructure, à 4,140,000

Total, 9,460,000 fr.  
soit 150,000,200 fr. par kilomètre.

Le tracé de l'embranchement du camp du Ruchard se sépare de la ligne de Port-de-Piles à Port-Boulet à la gare de Crouzilles; il s'engage dans la vallée de la Manse,

passé à Avon, côtoie la forêt de Crissay, atteint le plateau du Ruchard, et descend ensuite dans la vallée de l'Indre, où il se soude près d'Azay-le-Rideau, à la ligne de Bressuire à Tours.

La longueur à construire pour cet embranchement n'excèdera pas d'ailleurs 48,775 mètres. La dépense est estimée à 3,230,000 fr., dont 4,650,000 fr. pour l'infrastructure et 4,580,000 fr. pour la superstructure, soit 471,980 fr. par kilomètre.

La seconde ligne, de Port-de-Piles à Preuilly, se détache du chemin de fer de Paris à Bordeaux à 445 mètres de la station du Port-de-Piles, remonte la rive droite de la Creuse, atteint la Haye-Descartes, passe dans la vallée de la Claise, dessert le Grand-Pressigny et arrive à Preuilly.

La longueur à construire est de 35,400 mètres; la dépense totale sera de 5,070,000 fr., dont 4,970,000 fr. pour l'infrastructure et 3,400,000 fr. pour la superstructure, soit 444,430 fr. par kilomètre.

Les avant-projets de ces deux lignes et l'embranchement ont été soumis à l'enquête d'utilité publique dans le département d'Indre-et-Loire, et la commission actuelle d'enquête a été d'avis que l'utilité publique de ces chemins devait être déclarée; elle a en outre émis le vœu que le canton de Richelieu fût relié par une ligne d'intérêt général à celle de Port-de-Piles à Port-Boulet, et que la ligne de Port-de-Piles à Preuilly fût prolongée vers Argenton.

La chambre de commerce de Tours a adopté, à l'unanimité, l'avis de la commission d'enquête et a appuyé le double vœu qu'elle a émis.

Cette double proposition d'établissement d'un embranchement vers Richelieu et de prolongement de la ligne de Preuilly vers Argenton est en ce moment soumise à l'examen de la commission régionale instituée en vertu du décret du 2 janvier dernier, pour préparer le classement du réseau complémentaire; il n'y a donc pas lieu, quant à présent, d'examiner quelle suite pourrait être donnée aux vœux de la commission d'enquête.

Ainsi que l'a reconnu le conseil général des ponts et chaussées, l'utilité de la ligne de Port-de-Piles à Port-Boulet et de son embranchement sur le camp du Ruchard, ainsi que de la ligne de Port-de-Piles à Preuilly, ne saurait être contestée. Ces lignes, en effet, donneront satisfaction aux vœux du département d'Indre-et-Loire en créant une jonction directe entre les grandes artères de Tours à Bordeaux et de Tours à Nantes, en desservant dans la riche vallée de la Vienne, l'île-Bouchard et Chinon, enfin en ouvrant un débouché aux importantes usines groupées dans le canton de Preuilly, sur les bords de la Creuse. L'embranchement destiné à desservir le camp du Ruchard est instamment réclamé par le ministre de la guerre, qui a également donné son adhésion au tracé des deux lignes principales.

En outre, par sa délibération du 30 août 1875, le conseil général du département d'Indre-et-Loire a voté pour l'établissement de ces lignes les subventions suivantes, dont il est pris acte dans l'article 4 du présent projet de loi :

1° Pour la ligne de Port-de-Piles à Port-Boulet, 1,590,000 fr., dont il faut déduire 560,000 fr. pour le passage de la voie ferrée sur le pont de Port-Boulet, construit par cette prévision et actuellement terminé, soit, restant à payer à l'Etat, 1,030,000 fr., la subvention totale représentant environ 30,000 fr. par kilomètre;

2° Pour la ligne de Port-de-Piles à Preuilly, 4,470,000 fr., soit 42,000 fr. environ par kilomètre.

Ces subventions témoignent du vif intérêt que le département attache à l'établissement des deux chemins de fer dont il s'agit.

Cet exposé est suivi des articles de la loi. L'article 4 est ainsi conçu :

Il est pris acte des offres faites :  
Par le conseil général d'Indre-et-Loire dans sa délibération du 30 août 1876, de payer une subvention d'un million trente mille francs (1,030,000 fr.), pour l'établissement de la ligne de Port-de-Piles à Port-Boulet, par Chinon, et une autre subvention d'un million quatre cent soixante-dix mille francs (1,470,000 fr.) pour la ligne de Port-de-Piles à Preuilly.

Les engagements pris par le conseil général d'Indre-et-Loire pour l'établissement de ces deux tronçons de chemins de fer s'é-

vent ensemble à deux millions cinq cent mille francs (2,500,000).

#### LA ROCHE-SUR-YON.

On écrit de La Roche-sur-Yon :

Notre directeur des postes, M. Hamy, vient d'être suspendu de ses fonctions.

La Commission d'enquête aurait, dit-on, trouvé deux ou trois lettres dans lesquelles cet honorable directeur recommandait à ses subordonnés, non point de faire de la propagande pour les candidats officiels, mais seulement de n'en pas faire pour les candidats radicaux et de se tenir dans la mesure d'une extrême prudence.

Il n'en a pas fallu davantage, et le pauvre M. Hamy, déjà vieux fonctionnaire et estimé de tous les honnêtes gens, se trouve victime des sages et prudents conseils qu'il donnait à ses subordonnés. Quelle bonne besogne fait la Commission d'enquête!

#### RENNES.

M<sup>re</sup> Perraud, évêque d'Autun, est nommé archevêque de Rennes, en remplacement du cardinal Brossais Saint-Marc, décédé.

M<sup>re</sup> Perraud est un ancien membre de l'Université; il a été professeur d'histoire au lycée d'Angers; il quitta cette position pour entrer dans l'ordre de l'Oratoire, et devint ensuite professeur d'histoire sacrée à la Faculté de théologie de la Sorbonne.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 24 mars 1878.

Versements de 82 déposants (13 nouveaux), 15,955 fr. 02 c.  
Remboursements, 45,773 fr. 36 c.

#### Faits divers.

La semaine dernière, un triste accident est arrivé à Lorient.

Une pauvre fille de seize ans, M<sup>lle</sup> Mathilde Le Meunier, repasseuse, commit l'imprudence d'allumer de la braise dans un chauffe-pieds et ne prit pas la précaution d'ouvrir l'une des ouvertures de sa petite chambre; elle a été asphyxiée par l'acide carbonique.

Sa pauvre mère, ne la voyant pas la rejoindre pour l'heure du dîner, alla la chercher; mais quel affreux spectacle! sa fille était étendue près de la fenêtre, que la pauvre enfant avait sans doute tenté d'ouvrir.

\*\*

M<sup>me</sup> veuve Rossini, dont la santé était fort altérée depuis quelque temps, a succombé vendredi matin dans sa villa de Passy, où déjà la mort avait fermé les yeux de l'illustre maître dont elle avait l'honneur de porter le nom glorieux. Par son testament, M<sup>me</sup> Rossini, à part quelque legs à sa famille, laisse toute sa fortune à l'assistance publique, à l'effet de fonder, dans cinq ans, une maison de retraite pour les chanteurs italiens et français, maison qui portera le nom de l'illustre auteur de *Guillaume Tell*.

M<sup>me</sup> Rossini était âgée de 78 ans. Rossini lui avait légué sa fortune qu'on n'estime pas devoir être moindre de 470 à 480,000 fr. de revenu.

\*\*

Une pieuvre monstre. — On vient de capturer, il y a quelques mois, sur la côte de Terre-Neuve, une pieuvre géante qui justifie la laborieuse description qu'a faite Victor Hugo du monstre de Gilliat. Ce poulpe, de dimensions extraordinaires, a été jeté sur la côte, le 22 septembre dernier, pendant une violente tempête. L'animal était encore vivant. Sa couleur était d'un rouge foncé, mais, dès qu'il fut entièrement hors de l'eau, il mourut et perdit sa couleur.

La longueur du corps de cette monstreuse pieuvre est de 3 mètres, et sa circonférence embrasse plus de deux mètres. On lui coupa les bras pour la transporter plus facilement. Ces bras, au nombre de dix, étaient armés de 2,000 suçoirs, d'un pouce de diamètre. La longueur de deux de ces tentacules atteignait 9 mètres 38 centimètres, et ils mesuraient jusqu'à 19 centimètres de diamètre. Les huit autres tentacules avaient environ 3 mètres 30 centimètres de long. La queue était une véritable nageoire, qui ne mesurait pas moins d'un mètre de longueur.

Lorsque cet animal fut pris, ses yeux, dont le diamètre était de 20 centimètres, avaient, dit-on, une expression terrifiante.

Les Directeurs des grands Magasins du Pont-Neuf, à Paris, rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4 bis, n° 6, n° 8, n° 10, et n° 4, rue Boucher, nous prient d'informer nos lecteurs qu'en prévision de l'Exposition universelle, ayant fait des achats considérables en draperies, ils ont établi des vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, aussi bien faits que chez les premiers tailleurs de Paris, avec une différence de plus de moitié prix.

Quelques séries ci-dessous extraites du catalogue donneront une idée de cette grande mise en vente :

Pardessus demi-saison, en étoffe draperie et Cheviott doublés entièrement laine... 45 fr.

L'Elbeuf, superbe vêtement complet en draperie diagonale, toutes nuances, doublé alpaga fin, le complet... 29 fr.

Habillements de cérémonie, composé, redingote, pantalon et gilet noir... 35 fr.

Pantalons belle nouveauté d'Elbeuf... 9 fr.

1<sup>re</sup> Communions, costume complet... 40 fr. 75

Enfants, costume complet en très-belle fantaisie... 5 fr. 75

Demandez, pour avoir tous les renseignements, le catalogue avec toutes les gravures de mode de la saison d'été 1878; il sera adressé franco.

Tout achat ne convenant pas, l'argent en est retourné par mandat-poste.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 francs.

Adresser les demandes au directeur de la maison du Pont-Neuf, Paris.

#### Dernières Nouvelles.

Avant-hier soir une nouvelle grave se répandait dans Paris; on disait que la Russie allait faire demander par le sultan à l'Angleterre le retrait de la flotte qui est dans la mer de Marmara.

Rien ne confirme encore cette nouvelle; nous voyons pourtant qu'elle peut être vraie demain, car les journaux de Saint-Petersbourg ont entrepris une campagne dans ce sens et réclament du sultan une protestation contre la présence de la flotte anglaise.

Si une pareille sommation était adressée à l'Angleterre, il faudrait la considérer comme le prélude d'un conflit, comme l'annonce d'un ultimatum prochain. L'Angleterre, cruellement humiliée jusqu'ici, blessée dans ses intérêts et son amour-propre par l'amoindrissement de son rôle, ne supporterait pas cette nouvelle atteinte à son orgueil.

Est-il à croire que la Russie veuille brusquer ainsi la situation et provoquer une rupture immédiate? Dans un autre état de choses, il serait difficile de l'admettre; mais dans les circonstances présentes, cette éventualité n'est pas impossible.

En présence des déclarations fort nettes du cabinet anglais, la Russie sent fort bien que tout arrangement est inutile, qu'elle doit céder aux exigences du Foreign-Office, si elle veut le Congrès, ou rompre fatalement, si elle veut maintenir dans son intégrité le traité de San-Stefano. Or, ne voulant rien céder, elle préfère peut-être une rupture immédiate qui lui permettra d'occuper les Détroits et de s'y établir fortement avant l'arrivée d'une armée anglaise.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Les Audaces de Ludovic, par Paul Parfait, viennent de paraître chez Calmann Lévy. Ce nouveau volume de l'auteur de *l'Agent secret* et de *la Seconde vie de Marius Robert*, se distingue par la légèreté, la grâce et la gaieté de son allure. La suite de nouvelles qui le composent sont écrites avec une verve endiablée et la bonne humeur n'exclue pas ça et là une pointe de sentiment. C'est de l'esprit français et du meilleur.

#### Location de Costumes.

On trouvera des Costumes, pour la Cavalcade qui aura lieu à Saumur le 31 mars, au Grand-Théâtre d'Angers. — S'adresser à M<sup>me</sup> Caillé, costumière.

**LE BON Putillo LA PRIME LE BEAU, l'agréable.**  
**JOURNAL DES JEUNES**  
 De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,  
 Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes,  
 Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LACLERG, secrétaire de la rédaction.  
 ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois.  
 Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

M. le comte d'Osmond vient de publier chez Calmann Lévy un nouvel ouvrage tout plein à la fois d'observation et d'humour. Il a pour titre : *Dans la Montagne*. C'est le récit pittoresque et animé d'excursions dans le Tyrol autrichien, et il faut lire ce livre pour avoir une idée de la vie, de l'intérêt et du charme que l'auteur a su répandre dans cette relation de voyages et de chasses.

**M. VERNERY**  
 OPTICIEN A NANTES  
 Appel aux vues faibles. — Conservation de la vue.  
 Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA.— M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe : Montures, pince-nez et lunettes or, écaïlle et argent, jumelles, longues-vue et baromètres.  
 Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.  
**Hôtel de Londres, Saumur, dix jours seulement.**  
 M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)**  
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
 Les demandes doivent être adressées à MM. RÉGOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
 Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 30 — —		7 — 59 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.  
 P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			72 90	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	647 50	6 25		Canal de Suez	756 25		
4 1/8 %			103	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660		3 75	Crédit Mobilier esp.	570		7 50
5 %			109 60	Crédit Mobilier	157 50		2 50	Société autrichienne	535		
Obligations du Trésor, l. payé.			495	Crédit foncier d'Autriche	512 50			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			237 50	Charentes, 500 fr. l. p.	120		5	Orléans	344		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			503 50	Est	655		8 75	Paris-Lyon-Méditerranée	340		
1865, 4 %			318	Paris-Lyon-Méditerranée	1087 50		5	Est	339 50		
1869, 3 %			400	Midi	808 75		1 25	Nord	344 75		
1871, 3 %			394	Nord	1350			Ouest	339		
1875, 4 %			512	Orléans	1157 50		5	Midi	339		
1876, 4 %			501 50	Ouest	740		3 75	Charentes	260 50		
Banque de France			3110	Vendée, 500 fr. l. p.				Vendée			
Comptoir d'escompte			700	Compagnie parisienne du Gaz	1333 75		6 25	Canal de Suez	537		
Crédit agricole, 200 f. p.			340	C. gén. Transatlantique	525						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			355								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mâtin.
9 — 1 — —	—
1 — 25 — —	soir.
4 — 10 — —	—
7 — 15 — —	express-omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	—
Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 20 minutes du matin, direct-omnibus.	
8 — 21 — —	—
9 — 40 — —	express-omnibus-mâtin.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mâtin.
4 — 44 — —	omnibus-mâtin.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE ROBERT, AMBROISE.**  
 Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 mars 1878, le sieur Robert, Ambroise, boulanger, demeurant à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. E. Ratier a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, syndic provisoire.  
 Le greffier,  
 L. BONNEAU. (154)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.  
**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON AVEC JARDIN.**  
 Située à Saumur, rue des Basses-Perrrières, n° 12,  
 Joignant au midi M. Grosbois. On louerait au besoin.  
 Entrée en jouissance de suite.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (155)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.  
 Commune de Méron.  
**A AFFERMER PAR ADJUDICATION,**  
 En l'une des salles de la Mairie de Méron, et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,  
 Les dimanches 7, 14 et 28 avril, et 5 mai 1878, à une heure après midi.

- 1<sup>o</sup> Le marais de la Pallue, H. A. C. contenant ..... 4 78
  - 2<sup>o</sup> Le marais du Brillault, contenant ..... 5 33 70
  - 3<sup>o</sup> Le marais d'Asnières, contenant ..... 16 52 27
  - 4<sup>o</sup> Le Petit-Commun, contenant ..... 44
  - 5<sup>o</sup> Le marais de Veau, contenant ..... 19 56 52
  - 6<sup>o</sup> Le marais du Pont-de-Charnacé, contenant ..... 5 54 88
- Contenance totale de ces marais ..... 52 19 37

L'adjudication aura lieu :  
 Le dimanche 7 avril, pour les marais de la Pallue et du Brillault.  
 Le 14 avril, pour les marais d'Asnières et le Petit-Commun.  
 Le 28 avril, pour le marais de Veau.  
 Et le 5 mai, pour le marais du Pont-de-Charnacé.  
 S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire des cahiers des charges et des plans. (156)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 En totalité ou par lots, Commune de Chacé.  
 1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE et dépendances;  
 2<sup>o</sup> CLOS DE VIGNE de 7 hectares, avec façade de 100 mètres sur la route de Saumur à la Motte-Bourbon;  
 3<sup>o</sup> DEUX PARCELLES DE PRÉ, au canton des Moutiers, contenant 44 ares;  
 Le tout dépendant de la succession de M. le marquis de Messemé.  
 S'adresser, soit à M. CHAUVET, à Varrains, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.  
**A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON**  
 Située à Saumur, quai de Limoges, n° 45,  
 Joignant M. Jeunette, les héritiers Tarodé et M. Bougreau.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (151)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.  
**A VENDRE OU A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1879,  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. Lecoq, horloger.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, successeur de M. ROBINEAU. (106)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> ROBINEAU.  
**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean prochain, UNE

**BELLE ET GRANDE MAISON**  
 Avec écurie et remise,  
 Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 99, près l'hôtel d'Anjou.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, et, pour visiter les lieux, à M. ODOUARD, à l'hôtel d'Anjou. (62)  
 M<sup>e</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;  
 MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.  
 S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

**AVIS.**  
 M<sup>me</sup> PICARD-OGER, marchande de parapluies, 52, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé.  
 A son commerce de parapluies, elle a ajouté la parfumerie, les cravates, la ganterie, etc., etc.

**EAU FIGARO** teint cheveux (en deux jours). 6 fr. nouveau flacon, médaille or.  
 Démonstration gratis. VIGUIER, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.  
 Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger. (29)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.  
 S'adresser au bureau du journal.

UN BON JARDINIER, 31 ans, marié, muni de bons certificats, demande une place.  
 S'adresser au bureau du journal.

UNE BONNE COUTURIÈRE demande une apprentie.  
 S'adresser au bureau du journal.

**VIN DE PROPRIÉTAIRE** (T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fil, de régie et de port, en gare de destination. Bon ordinaire de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.  
 Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**PAPIER VINSI**  
 Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1,50. Se défier des contrefaçons.

**M. RIELLANT ET SA FILLE**  
 Chirurgien et Mécanicien Dentiste,  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
 Maison Beurois,  
 Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.  
**LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES** recommandent l'emploi du **SAVON ROYAL de THRIDACE** de **VIOLET** pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau, du visage et des mains.

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**  
 ET **TOILETTE DE PARIS**  
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.  
 LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
 Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
 Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
**PRIX D'ABONNEMENTS**  
 Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.  
 Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.  
 La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.